

Loi n° 8-2024 du 26 avril 2024

portant approbation de l'avenant n° 2 au contrat de partage de production du permis Kayo entre la République du Congo, la société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah E&P Sau

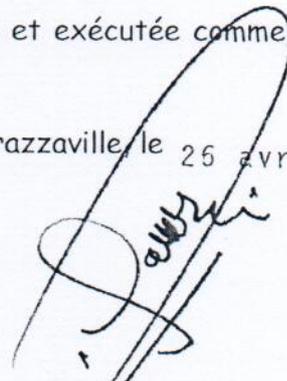
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est approuvé l'avenant n° 2 au contrat de partage de production du permis Kayo, signé le 8 avril 2024 entre la République du Congo, la société nationale des pétroles du Congo et la société Wing Wah E&P Sau, dont le texte est annexé à la présente loi.

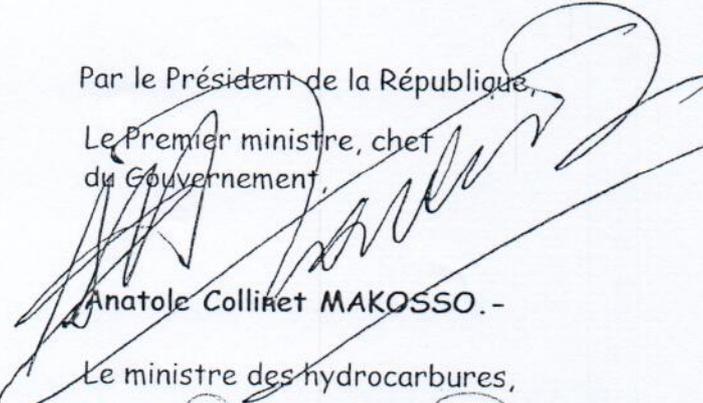
Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 26 avril 2024

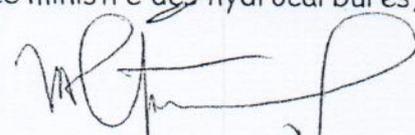
  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef  
du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

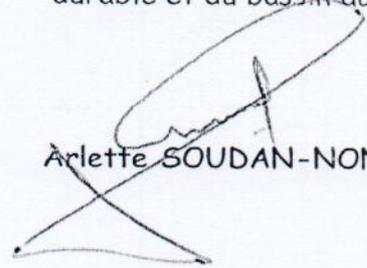
Le ministre des hydrocarbures,

  
Bruno Jean Richard ITOUA.-

Le ministre de l'économie et  
des finances,

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

La ministre de l'environnement, du développement  
durable et du bassin du Congo,

  
Arlette SOUDAN-NONAUULT.-